

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
N°15-2025

## Devoir de vigilance

### **Devoir de vigilance : la CFDT Agri-Agro dénonce une remise en cause inacceptable des droits fondamentaux**

La loi française sur le devoir de vigilance, adoptée en 2017, a constitué une avancée majeure pour placer les droits humains, les libertés fondamentales et la protection de l'environnement au cœur de la responsabilité des grandes entreprises. Elle impose aux groupes de plus de 5.000 salariés en France — ou 10.000 à l'échelle mondiale — d'élaborer un plan de vigilance pour prévenir les atteintes aux droits humains, les atteintes environnementales et les risques de corruption dans leurs propres activités comme dans celles de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs.

Cette loi a inspiré une directive européenne ambitieuse, adoptée en avril 2024. Pourtant, le président de la République vient de demander à l'Union européenne de supprimer ce texte, en contradiction flagrante avec les engagements internationaux de la France et les attentes sociétales croissantes en matière de justice sociale et environnementale.

La CFDT Agri-Agro exprime son profond désaccord face à cette initiative prise sans aucune concertation démocratique ni dialogue avec les partenaires sociaux. Elle envoie un signal catastrophique : celui d'un abandon de la responsabilité des donneurs d'ordres vis-à-vis des atteintes aux droits fondamentaux et à l'environnement commises dans les chaînes de sous-traitance. À l'heure où les crises sociales et écologiques s'aggravent, renoncer à un tel outil de régulation serait un recul majeur pour les travailleurs et pour la planète.

La CFDT Agri-Agro, avec ses partenaires européens et internationaux, poursuivra son engagement pour que les grandes entreprises assument pleinement leur responsabilité sociale et environnementale. Ce combat est au cœur de notre vision syndicale : celle d'un progrès qui respecte les droits humains et les limites de notre planète.

*Fait à Paris, le 21 mai 2025*

Contacts :

Alexandre DUBOIS, Secrétaire général CFDT Agri-Agro : 01.56.41.50.50  
Presse : 06.89.04.25.27